

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration du CCAS de Bernex du 27 Avril 2026

Le 21 Avril 2027, convocation écrite a été adressée personnellement à chaque membre du conseil d'administration du CCAS pour la réunion prévue à la mairie le 27 Avril 2026 à dix-neuf heures

Le 27 Avril 2026, le conseil d'administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Marie-Claire Sonnois, le plus âgé des plus anciens membres présents, en l'absence du Président du CCAS et avant l'élection d'un vice-président et d'un vice-président délégué conformément à l'article R123-18 du code de l'action sociale et des familles.

Présents : MM. Sylvie Trincaz, Jean-Yves Guegan, Marion Pivot, Claire Rousseau, Marie-Claire Sonnois, Marie-Josette Bochaton, Agnès Birraux, Evelyne Dalon.

Absent : Pierre André Jacquier

Le quorum est atteint, le conseil d'administration du CCAS peut donc valablement délibérer.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves Guegan

La séance est ouverte à 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration du CCAS
- Election d'un vice-président et d'un vice-président délégué
- Compte financier unique 2025
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2026
- Organisation du repas des anciens
- Vente d'herbe aux Chenevières Ouest
- Affaires diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Madame la Présidente de séance fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration du CCAS (05 Décembre 2025) et invite l'assemblée à l'approuver.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la dernière séance du conseil d'administration du CCAS (05 Décembre 2025).

II – ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT ET D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-6 qui précise que dès qu'il est constitué le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le

préside en l'absence du Maire. Il élit également un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.

Vu l'article R123-18 du même code qui précise notamment qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois qu'il s'agit de procéder à une nomination,

La Présidente de séance demande aux candidats au poste de vice-président de se déclarer.

Est candidate : Madame Sylvie Trincaz

Le Conseil d'administration, procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 8

Bulletin nul : 0

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Nombre de voix obtenu par Madame Sylvie Trincaz : 8

Est élue en qualité de vice-présidente du CCAS : Madame Sylvie Trincaz.

La Présidente de séance demande aux candidats au poste de vice-président délégué de se déclarer.

Est candidate : Madame Marie-Claire Sonnois

Le Conseil d'administration, procède à l'élection du vice-président délégué au scrutin secret.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 8

Bulletin nul : 0

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Nombre de voix obtenu par Madame Marie-Claire Sonnois : 8

Est élue en qualité de vice-présidente déléguée du CCAS : Madame Marie-Claire Sonnois.

Arrivée de Monsieur Pierre André Jacquier, Président du CCAS

III – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le CFU 2025 du budget du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Bernex,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques ainsi que des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que dans les séances où le CFU du président du CCAS est débattu le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas le président du CCAS peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote,

Considérant que le conseil d'administration a élu Mme Sylvie Trincaz pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU du budget du CCAS présenté et résumé par la présidente de séance,

Monsieur le président du CCAS s'étant retiré et ne participant pas au vote, il est procédé, sous la présidence de M^{me} Sylvie Trincaz, vice-présidente du CCAS, au vote du compte financier unique qui est approuvé, à l'unanimité, comme

suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....		1 940,45		226,97		2 167,42
Opérations de l'exercice.....	11 740,39	13 657,82	0,00	0,00	11 740,39	13 657,82
TOTAUX.....	11 740,39	15 598,27	0,00	226,97	11 740,39	15 825,24
Résultats de clôture.....		3 857,88		226,97		4 084,85
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	11 740,39	15 598,27	0,00	226,97	11 740,39	15 825,24
RESULTATS DEFINITIFS.....		3 857,88		226,97		4 084,85

IV – BUDGET CCAS - AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président du CCAS rappelle à l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du compte financier unique du CCAS présente un excédent de 3.857,88 €.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter ce résultat soit 3.857,88 € en report de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

V- BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le budget primitif de l'année 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote, par chapitre, le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Budget du CCAS :

Fonctionnement : 15.900,00 €

Investissement : 226,97 €.

Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VI - Repas des anciens – Participation financière pour les conjoints n'ayant pas atteint 67 ans au cours de l'année 2026

Monsieur le Président expose qu'il serait convivial d'organiser un repas le 22 novembre 2026 à la Maison Bernolande, pour les personnes habitant la commune qui auront 67 ans ou plus au cours de l'année 2026, dont les dépenses seraient prises en charge par le budget du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'organiser un repas le 22 novembre 2026 à la Maison Bernolande pour les personnes habitant la commune qui auront 67 ans ou plus au cours de l'année 2026.

Précise que le conjoint qui n'aura pas atteint 67 ans au cours de l'année 2026 peut participer au repas moyennant la somme de quarante euros (40,00 €) à verser lors de l'inscription

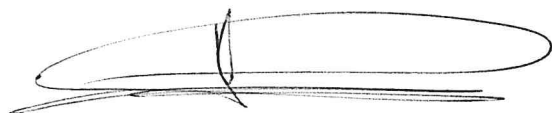
Dit que les frais afférents à ce repas seront pris en charge par le budget du CCAS dans lequel les crédits nécessaires ont été ouverts.

VII - Vente d'herbe aux Chenevières Ouest

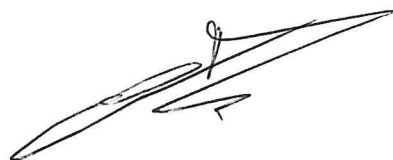
Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président du centre communal d'action sociale à signer un contrat pluriannuel de vente d'herbe d'une durée de 5 ans sur les parcelles sises à Lugrin, cadastrées à la section BM sous les numéros 103 (16a 22ca) et 134 (13a 16ca) lieudit Les Chenevières Ouest soit pour une superficie totale de 29a 38ca avec Monsieur Pierrarnaud Christin, demeurant à 74500 Bernex, 420 route du Mont César, moyennant la somme annuelle de trente euros (30 €) à compter du 1er mai 2026.

Le Président du CCAS
Pierre André Jacquier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long, sweeping tail.